

## Procès verbal

Le vendredi 05 avril 2024 à la Mairie de Laval-de-Cère, l'assemblée, régulièrement convoquée le 20 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Michel MOULIN.

Secrétaire de la séance : Josiane ALLAIN

**Présents** : Michel MOULIN, René ROUSSILHE, Josiane ALLAIN, Marina SEGOND, Magali GIORNI

**Représentés** : Jean-Pierre DAUSSET représenté par René ROUSSILHE

**Absents et excusés** : Sylvain TELLIER, Laurent LEGUAY

### Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 janvier 2024
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance ;
- 3) Approbation du compte administratif de la commune ;
- 4) Approbation du compte de gestion de la commune ;
- 5) Affectation des résultats ;
- 6) Approbation du compte administratif du budget de l'eau ;
- 7) Approbation du compte de gestion du budget de l'eau ;
- 8) Affectation des résultats ;
- 9) Vote des taux d'imposition ;
- 10) Attribution et versement des Subventions
- 11) Eclairage public : remplacement lanterne accidentée
- 12) Eclairage public: remplacement lampadaire accidenté
- 13) Ciné Belle étoile
- 14) Achat jeux pour l'école
- 11) Vote du budget primitif 2024 de la commune ;
- 12) Fixation du loyer appartement n°4
- 13) Autorisation de signature du Bail
- 14) Vote du budget primitif 2024 de l'eau ;
- 15) Questions diverses.

*Monsieur le Maire demande au Conseil la possibilité de rattacher à l'ordre du jour deux délibérations concernant la location de l'appartement n°4 : - fixation du loyer et autorisation de signature du Bail,  
Le conseil accepte à l'unanimité.*

### Délibérations du conseil :

#### Délibération sur le compte administratif - LAVAL DE CERE 2023 (N° DE\_007\_2024)

Le conseil municipal, réuni et présidé par Magali GIORNI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	58 053,01	9 737,72	0,00	9 737,72	58 053,01
Opérations exercice	279 917,65	345 695,52	45 912,46	17 296,13	325 830,11	362 991,65
Total	279 917,65	403 748,53	55 650,18	17 296,13	335 567,83	421 044,66
Résultat de clôture		123 830,88	38 354,05			85 476,83
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	123 830,88	38 354,05	0,00	0,00	85 476,83
Résultat définitif		123 830,88	38 354,05			85 476,83

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3.Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4.Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : adoptée

### Délibération sur le compte de gestion - LAVAL DE CERE 2023 (N° DE\_008\_2024)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - LAVAL DE CERE 2023

**(N° DE\_009\_2024)**

<b>Pour Mémoire</b>	
<b>Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)</b>	0,00
<b>Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)</b>	58 053,01
<b>Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)</b>	53 375,95
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	65 777,87
<b>Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023</b>	123 830,88
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	123 830,88
<b>Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)</b>	0,00
<b>Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068</b>	38 354,05
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	85 476,83
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2023</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte administratif - SERVICE EAU DE LAVAL DE CERE 2023

**(N° DE\_010\_2024)**

Le conseil municipal, réuni et présidé par Magali GIORNI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Michel MOULIN, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	10 260,82	265,64	0,00	265,64	10 260,82

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations exercice	37 704,81	47 671,50	34 702,65	47 278,48	72 407,46	94 949,98
Total	37 704,81	57 932,32	34 968,29	47 278,48	72 673,10	105 210,80
Résultat de clôture		20 227,51		12 310,19		32 537,70
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	20 227,51	0,00	12 310,19	0,00	32 537,70
Résultat définitif		20 227,51		12 310,19		32 537,70

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération adoptée

#### Délibération sur le compte de gestion - SERVICE EAU DE LAVAL DE CERE 2023

##### **(N° DE\_011\_2024)**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SERVICE EAU DE LAVAL DE CERE 2023 (N° DE\_012\_2024)

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	10 260,82
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	18 875,03
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	9 966,69
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	20 227,51
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>20 227,51</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	20 227,51
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2023</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Vote des Taux d'Imposition Taxes Directes Locales 2024 (N° DE\_013\_2024)

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de fixer les taux d'imposition en 2024 à :
  - Taxe Foncière bâti : 44,95 % ;
  - Taxe Foncière non bâtie : 106,03% ;
  - Taxe Habitation : 8,51 % ;

M le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Délibération : adoptée

### ATTRIBUTION ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2024 (N° DE\_014\_2024)

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2024.

Monsieur le maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- Coopérative scolaire Laval de Cère 300,00 €
- Chambre des métiers 80,00 €
- Don du sang 50,00 €
- FNACA 50,00 €
- Restaurant du coeur 50,00 €
- La belle Récré 150,00 €
- La Bibliothèque 350,00 €
- La Diane TLC 150,00€
- Pétanque Laval de Cère 150,00€

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

- d'attribuer et de verser des subventions aux associations pour une somme totale de 1330.00 €, répartie comme indiqué ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits à l'article 65741 du budget primitif 2024 de la commune de Laval de Cère ;
- donne pouvoir à monsieur le maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Délibération : adoptée

### Eclairage Public : remplacement lanterne accidentée (N° DE\_015\_2024)

Monsieur le Maire présente le projet « *Lanterne 4 faces accidenté* » cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
2. Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024,
3. S'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 204182. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
4. Autorise la FDEL a lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
5. Autorise la FDEL à collecter le Certificats d'économie d'Énergie (CEE) générés par l'opération

Délibération : adoptée

Eclairage Public : remplacement lampadaire accidenté (N° DE\_016\_2024)

Monsieur le Maire présente le projet « *remplacement Lampadaire du lotissement* » cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
2. Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2024
3. S'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 204182. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
4. Autorise la FDEL a lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
5. Autorise la FDEL à collecter le Certificats d'économie d'Énergie (CEE) générés par l'opération

Délibération : adoptée

Ciné Belle Etoile (N° DE\_017\_2024)

Dans le cadre de sa compétence culture la Communauté de Communes Cauvaldor a lancé le lundi 12 février 2024 l'appel à candidature " Ciné Belle Étoile " à destination des communes du territoire. Le but étant de contribuer à la mise en place d'une programmation cinématographique en plein air, gratuite, ouverte à tous, entre juillet et aout 2024.

Les candidatures peuvent être portées par 3 types d'organisation :

- Les communes;
- Les comités des Fêtes ou autres associations en collaboration avec les mairies (sur délibération de la mairie);
- Les regroupements de plusieurs communes de Cauvaldor;

La projection cinématographique est assurée par le prestataire Ciné Lot, le coût d'une séance en plein air est de 1200,00 €.

Dans le cas où la candidature est retenue, la communauté de communes s'engage à financer 700 € du coût de la séance (soit 58%). Reste à charge pour l'organisateur 500 € (soit 42%).

Monsieur le Maire propose que la commune en partenariat avec l'association Pétanque Laval-de-Cère organise l'édition 2024 de Ciné Belle Étoile et participe au financement du coût de la séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membre présents :

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à l'opération.

Délibération : adoptée

Achats de jeux pour l'école (N° DE\_018\_2024)

Monsieur le maire informe le Conseil municipal d'une demande émanant de l'équipe pédagogique de l'école.

Afin de proposer une diversité de jeux aux enfants, il est proposé l'achat de jeux de construction éducatifs et créatifs.

Une proposition a été faite par la SARL EDUCLOISIRS pour un montant de 968 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve cet investissement inscrit au BP 2024 Compte 2188
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

Délibération : adoptée

Délibération sur le budget primitif - LAVAL DE CERE 2024 (N° DE\_019\_2024)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune LAVAL DE CERE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune LAVAL DE CERE pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 640 520,56 €**

**En dépenses à la somme de : 640 520,56 €**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	129 371,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	184 450,00 €
023	Virement à la section d'investissement	108 665,00 €



Chapitre	Libellé	Montant
65	Autres charges de gestion courante	44 718,00 €
66	Charges financières	580,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	5 344,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>473 128,00 €</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	85 476,83 €
013	Atténuations de charges	18 638,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	57 857,00 €
73	Impôts et taxes	186 849,40 €
74	Dotations et participations	96 361,00 €
75	Autres produits de gestion courante	27 819,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	126,77 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>473 128,00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	14 710,00 €
001	Solde d'exécution section investissement	38 354,05 €
100	AIRE DE JEUX ENFANTS	16 600,00 €
101	JEUX ECOLE	1 020,00 €
102	CLIMATISATION MAIRIE	4 000,00 €
103	REMPLACEMENT LAMPADAIRE OPERATION 41306	900,00 €

Chapitre	Libellé	Montant
104	REPLACEMENT LANTERNE OPERATION 41305	500,00 €
105	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE BOURG ARMOIRE 2 OPERATION 41681	10 120,00 €
106	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE BOURG ARMOIRE 1 OPERATION 41682	14 800,00 €
107	MISE EN PLACE HORLOGE OPERATION 40944	568,43 €
108	SURVEILLANCE COMMUNE	6 670,00 €
109	BOIS ET FORETS	14 800,00 €
110	MUR DE SOUTÈNEMENT	29 050,08 €
99	RENOVATION TOITURE CUISINE SALLE PO	15 300,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>167 392,56 €</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	57 227,56 €
021	Virement de la section de fonctionnement	108 665,00 €
74	VOIRIE	1 500,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>167 392,56 €</b>

Délibération : adoptée

Versement de participations pour charges du Budget de l'eau au Budget communal

**(N° DE\_020\_2024)**

Après analyse du temps de travail des agents et de la répartition de leurs missions, il apparaît qu'il conviendrait d'évaluer le coût de la mise à disposition du personnel et des frais annexes (mise à disposition matériel, véhicule, carburant, frais administratifs...) pour la gestion de la compétence eau.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée une répartition des participations pour charges des budgets annexes au budget communal selon les conditions suivantes :

**Participation pour mise à disposition de personnel**

- 13 888 € au budget de l'eau correspondant à 34 % d'un agent temps plein,

**Participation pour mise à disposition de matériel communal (camion, tractopelle ...)**

- 1 500 € au budget de l'eau,

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** les versements de participations pour charges des budgets annexes au budget communal selon les dispositions ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de passer les écritures comptables afférentes à cette délibération.

Délibération : adoptée

**Fixation du loyer appartement communal n°4 (N° DE\_021\_2024)**

Le maire informe les membres du conseil municipal que le logement Appartement n°4 sis 183 Rue des écoles à Laval-de-Cère est disponible à la location.

Il convient de fixer le montant du loyer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De fixer le montant du loyer mensuel, ainsi que la caution, à la somme de 400.00 €.
- Le forfait des charges étant fixé mensuellement à 10 €.
- De fixer la mise à disposition de l'abri de voiture à 16,98€

Délibération : adoptée

**Autorisation signature Bail communal (N° DE\_022\_2024)**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le logement communal Appartement n°4 sis 183 Rue des écoles à Laval-de-Cère est disponible à la location.

Il présente le modèle du bail qu'il a établi en collaboration avec René ROUSSILHE.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, approuve le bail présenté et autorise le maire à signer ce document, et à demander une caution d'un montant équivalent à un mois de location, soit 400 €, à la locataire avant la remise des clefs.

Délibération : adoptée

**Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU DE LAVAL DE CERE 2024 (N° DE\_023\_2024)**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune SERVICE EAU DE LAVAL DE CERE,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU DE LAVAL DE CERE pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 130 943,88 €

En dépenses à la somme de : 130 943,88 €

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	21 500,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 888,00 €
014	Atténuations de produits	5 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	22 773,43 €
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00 €
66	Charges financières	2 074,26 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	14 177,57 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>81 913,26 €</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	20 227,51 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	46 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	15 388,00 €
77	Produits exceptionnels	297,75 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>81 913,26 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
0	Hors équipement	13 477,75 €
42	RENOVATION RESEAU BRUGALES 3ème Tra	32 052,87 €
43	PORTE LOCAL POMPE A CHLORE RESEAU BRUGALE	3 500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>49 030,62 €</b>

**RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
0	Hors équipement	13 947,00 €
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	12 310,19 €
021	Virement de la section d'exploitation	22 773,43 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>49 030,62 €</b>

Délibération : adoptée